

## Des travaux réussis

Des travaux de voirie ont été réalisés, à la sortie de Bois le Roi, *route de Bourgogne* et dans le *quartier du Port Baquin*.

Ces travaux ont pour maîtres d'œuvre, d'une part le Conseil Général et d'autre part la copropriété du Port Baquin. L'utilisation de **matériaux de qualité** et le soin apporté à cette réalisation en font une **réussite bien intégrée dans le paysage**. Bravo !



Route de Bourgogne  
Entrée pavée Bois Le Roi ZA



Situé face à la mairie



Port Baquin  
Chemin pavé

### Rejoignez-nous :

Cotisation à partir  
de 16€ à adresser  
avec vos  
coordonnées à  
notre secrétariat.

\*66% de votre cotisation  
versée  
en 2010 est déductible  
de votre impôt  
dans la limite de 20%  
de votre revenu  
imposable



Secrétariat  
51 rue du cormier  
77590 Bois le Roi

A *Barbizon*, les réfections des rues font l'objet d'une réalisation tout aussi *soignée*. La forme de la chaussée a été particulièrement bien étudiée pour apporter **confort et agrément**. (Si ce n'est déjà fait, une petite visite s'impose).

## Un autre monde

A Bois le Roi, **les pavés disparaissent**, sans que l'on sache vraiment ce qu'ils deviennent. Les habitants se voient infliger **bitume et béton**, sans égard pour l'aspect de la rue et sans aucune concertation.



Pavés plastiques  
abîmés après  
quelques années

Que des riverains déplorent la perte des pavés de grès, pas de problème, on leur colle une **bande de pavés en plastique**.

Que d'autres encore se plaignent de problèmes de stationnement et voilà que fleurissent les **piquets à tête fluo**.

Quant aux eaux de pluie qui s'infiltrent dans des caves riveraines, là c'est à chacun d'écoper...



**Ces aménagements ont tous un point commun :**  
ils sont improvisés, au rabais et au détriment du cadre de vie.

**Vous voulez participer à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie à Bois le Roi et à ses alentours ? Vous êtes invité à :**

**L'Assemblée générale de l'association,**  
**le Samedi 25 septembre 2010 à 17 heures,**  
dans la grande salle du Clos Barbeau, 3 quai de la Ruelle à Bois le Roi.  
(Stationnement recommandé sur le parking de Carrefour Market)



## Toujours plus grand, toujours plus cher

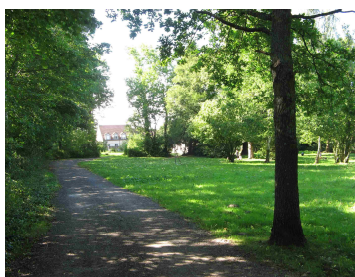
### Après avoir:

- Abattu des arbres centenaires,
- Vu son budget passer de 920.000 € à plus de **3.000.000 €**,
- Eté sanctionné par le Conseil d'Etat

**Et après avoir déjà coûté 250.000 €,**

**le projet du centre culturel concentre toujours les mêmes défauts :**

- Le **bruit** et les **vibrations** de la voie ferrée contigüe, obligerait à garder les fenêtres fermées toute l'année,
- Un **accès difficile**, dans un secteur où la circulation est la plus **dense** de Bois le Roi,
- La **destruction de la perspective boisée** du début de l'avenue de la Forêt,
- **Une seule association** sur les 49 que compte la commune a été associée à ce projet
- Aucune synergie n'est envisagée, ni avec les écoles, ni avec les communes voisines.



Parc actuel qui servirait de parking

Mieux ! Un **nouveau permis de construire est à l'étude**. La surface du bâtiment y serait **même augmentée de plus de 400 m<sup>2</sup>**. Le parc de la maison des associations serait transformé en **parking type « grande surface »**. La conservation de ce parc était pourtant un **engagement emblématique de la mairie !**

L'association a proposé une **autre implantation**, plus respectueuse de l'environnement, située **près du collège et des écoles**, dans un endroit **calme, et facilement accessible** (voir [www.blenvironnement.org](http://www.blenvironnement.org)).

**Qui aujourd'hui soutient le projet ? Pas les habitants car n'étant pas consultés, ils ne prennent en aucune manière, fait et cause pour lui. Les élus ? Beaucoup le soutiennent du bout des lèvres.**

Au fil du temps et des problèmes, ce projet mal géré, **coûte de plus en plus cher au contribuable**. Les **autres aménagements** peu nombreux **sont réalisés a minima** comme chacun peut le constater.

## Un comportement surprenant

L'association est favorable au fait qu'il y ait une clinique à Bois le Roi. Malheureusement **sa construction s'est faite sans respecter l'aspect du quartier**.

A cela s'ajoutent les **irrégularités liées à la construction de l'extension sur 2 niveaux**. Cette construction a été érigée à 6m de la limite séparative d'un riverain, **au lieu des 8 m exigés par le permis !**

Malgré de **multiples demandes**, il a fallu 4 mois et un courrier au préfet, pour que la mairie demande **enfin la suspension des travaux**, mais **apparemment sans effet**.

Une **nouvelle irrégularité** vient d'être mise à jour : le permis de construire de cette extension accordé par la mairie, **attribue à la clinique 240 m<sup>2</sup> de la propriété voisine !** C'est avec cette **attribution erronée** que la surface constructible autorisée a été calculée...



Nouveau bâtiment sur 2 niveaux

**Le résultat de tout cela : un paysage dégradé, un voisinage perturbé, une perte de confiance dans l'égalité de traitement des citoyens devant la loi.**

**La Fédération de protection de la vallée de la Seine\* présentera, à Bois le Roi:**

**« La crue de la Seine de 1910**

**et les risques de nouvelles inondations dans le futur »**

*Réalisé en collaboration avec Bois le Roi Audiovisuel*

**Le 15 octobre au château de Tournezy, à l'UCPA**

**Expositions- projections à 18h30 et 21h**

*\*Bois le Roi Environnement & Qualité de la vie est adhérente*